
**PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 11 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, les membres du Conseil Municipal d'AMBLAINVILLE appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation le 4 juillet 2022 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, **sous la présidence de Monsieur Joël VASQUEZ, Maire**

Présents : M. Joël VASQUEZ, Maire

Mmes & MM DEPLECHIN Claude, HABERKORN Gilles, COLLIN Gérald, HERMAN Claudine, LALEU Christelle, **Adjoint au Maire**

Mmes & MM. SANTIAGO-GARCIA Francisco, BAKOUZOU Coralie, ECHARD Laurence, SCHIRAR Karen, FOUQUET Eloïse, MARIE Aline, VANDENABEELE Annie, BUNOUF Noël, TOUYAA Franck, MASSART-CHAMPION Aurélie, PIOCELLE Olivier, **Conseillers Municipaux,**

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Monsieur Brice MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Noël BUNOUF.

Absente excusée :

Madame Stéphanie BIGOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30, fait l'appel des membres présents et constate que le quorum de 10 est atteint.

Monsieur Claude DEPLECHIN est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès - verbal du 27 juin 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 : il est approuvé à l'unanimité.

I / COMMUNICATION DU MAIRE

Sans objet

II / DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte, à la plus proche réunion utile du Conseil Municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de compétence accordée par le conseil municipal.

Décision 2022.11 : D'accepter les termes et de signer le contrat de prestations de services avec la Cabinet DUBOIS – du PORTAL dont le siège est à BEAUVAIS (Oise) – 26 avenue Salvador Allende portant sur la gestion locative des locations immobilières (baux d'habitation à l'exception du 43 rue Nationale et baux commerciaux) au tarif de 6% HT du montant du loyer hors charges auxquels il convient d'ajouter la TVA en vigueur. Ce contrat prend effet à compter du 1^{er} août 2022.

III /Présentation des marchés période du 21 juin au 11 juillet 2022

Par délibération en date du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire, pendant la durée de son mandat, à signer l'ensemble des marchés passés selon la procédure adaptée et la procédure allégée lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Conformément à l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du 26 mai 2020, le Maire rend compte à la plus proche réunion utile du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

La liste jointe au présent rapport comprend les marchés passés selon la procédure adaptée et la procédure allégée pendant la période du 21 juin au 11 juillet 2022.

Sans objet

III / QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

1 Délibération : Avis du Conseil municipal sur le projet de la Société VADY en vue de créer un entrepôt logistique de stockage de matières combustibles – Commune d' AMBLAINVILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'arrêté préfectoral du 15 juin 2022 prescrit une enquête publique relative à la demande d'enregistrement présentée par la Société VADY en vue de créer un entrepôt logistique de stockage de matières combustibles lieu-dit « La Mare aux loups » sur la Commune d' AMBLAINVILLE.

Afin d'assurer une bonne information du public, un avis au public a été affiché à compter du 20 juin jusqu'au 3 août 2022.

La consultation a eu lieu du mercredi 6 juillet 2022 au mercredi 3 août 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est appelé à émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour,

- **EMET** un avis favorable sur le projet de la Société VADY en vue de créer un entrepôt logistique de stockage de matières combustibles lieu-dit « La Mare aux loups » sur la Commune d'AMBLAINVILLE

2 Délibération : Autorisation d'occupation du domaine public – Supérette connectée

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que la société Storelift Distribution souhaite déployer son concept de supérette connectée, la « Boxy » sur la commune d'Amblainville.

Cette supérette permet de faire l'acquisition de produits du quotidien et de denrées alimentaires par le biais de l'application Boxy téléchargeable sur les smartphones.

Il s'agit d'un container maritime de 15 m² qui répond à un service de proximité de dépannage notamment alimentaire (petit snacking, produits secs, produits d'entretien).

Dans ce cadre, la société sollicite une autorisation d'occupation du domaine public moyennant une redevance annuelle.

Cette redevance sera calculée de la façon suivante : une part fixe annuelle de 1 000, 00 € et une part variable en fonction des résultats.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public annexée au présent rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'autorisation d'occupation du domaine public via une convention et moyennant une redevance annuelle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser la recette

3 Délibération : Participation au dispositif du Service National Universel (S.N.U.)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le service national universel est un dispositif qui vise à faire participer les jeunes âgés de 15 à 17 ans à la vie citoyenne sur la base du volontariat.

Le parcours du volontaire se déroule en plusieurs phases : un séjour de cohésion de deux semaines suivi d'une mission d'intérêt général de 84 heures minimum et d'un engagement facultatif à plus long terme au Service civique, Sapeurs-pompiers...

La mission d'intérêt général peut se dérouler au sein d'une collectivité.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'intégrer le dispositif.

Pour information, ce dispositif est entièrement dématérialisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour,

- **ACCEPTE** d'intégrer le dispositif du Service National Universel (S.N.U.)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagements relatifs à ces missions et les pièces y afférents.

La séance est close à 19 h 55.